MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE EN VUE DE MODERNISER LE CENTRE DE TRI DES DECHETS MENAGERS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE SUR LE SITE ADAOZ DE CAUDAN

2.2.o.p Circulation & accessibilité

GROUPEMENT D'ENTREPRISES

MANDATAIRE :

ENSEMBLIER PROCESS (AVEC BE ASSOCIE) :

MAITRE D'ŒUVRE INTEGRE, OPC ET BUREAU D'ETUDE ASSOCIE (HORS PROCESS) :

ARCHITECTE :

LE GAL Patrick
ARCHITECTE D.P.L.G.
15 rue des clos blancs
35530 NOYAL SUR VILAINE
tel: 02.99.04.14.88
Port: 06.16.67.83.79

SOUS-TRAITANT ECOTRI :

SOMMAIRE

1. PRINCIPE DE CIRCULATION 3
2. ACCESSIBILITE DES SERVICES DE SECOURS 5

1. Principe de circulation

Le plan ci-dessous présente les girations telles quelles ont été calculées pour l'offre de base. A noter que les calculs ont été fait en considérant l'hypothèse majorante de FMA à la fois pour les apporteurs et les repreneurs de déchets. Le rayon de braquage considéré est de 15 m et toutes les girations présentées répondent à cette contrainte. Les BOM et autres amplirolls pourront donc circuler et effectuer leurs manœuvres sur le site sans difficultés. A noter que les rayons de girations sont indiqués dans les plans présentés dans l'annexe **7.24 Carnet de Giration.**



Figure 1 : Plan du projet (mise à jour)

Cf. fichier 7.9 pour le plan de circulation en pdf.

Suite aux auditions et aux modifications de programme, nous avons pu redimensionner le hall amont et nous avons réussi à simplifier les circulations sur le site en imposant un sens de rotation horaire pour l'ensemble des flux.

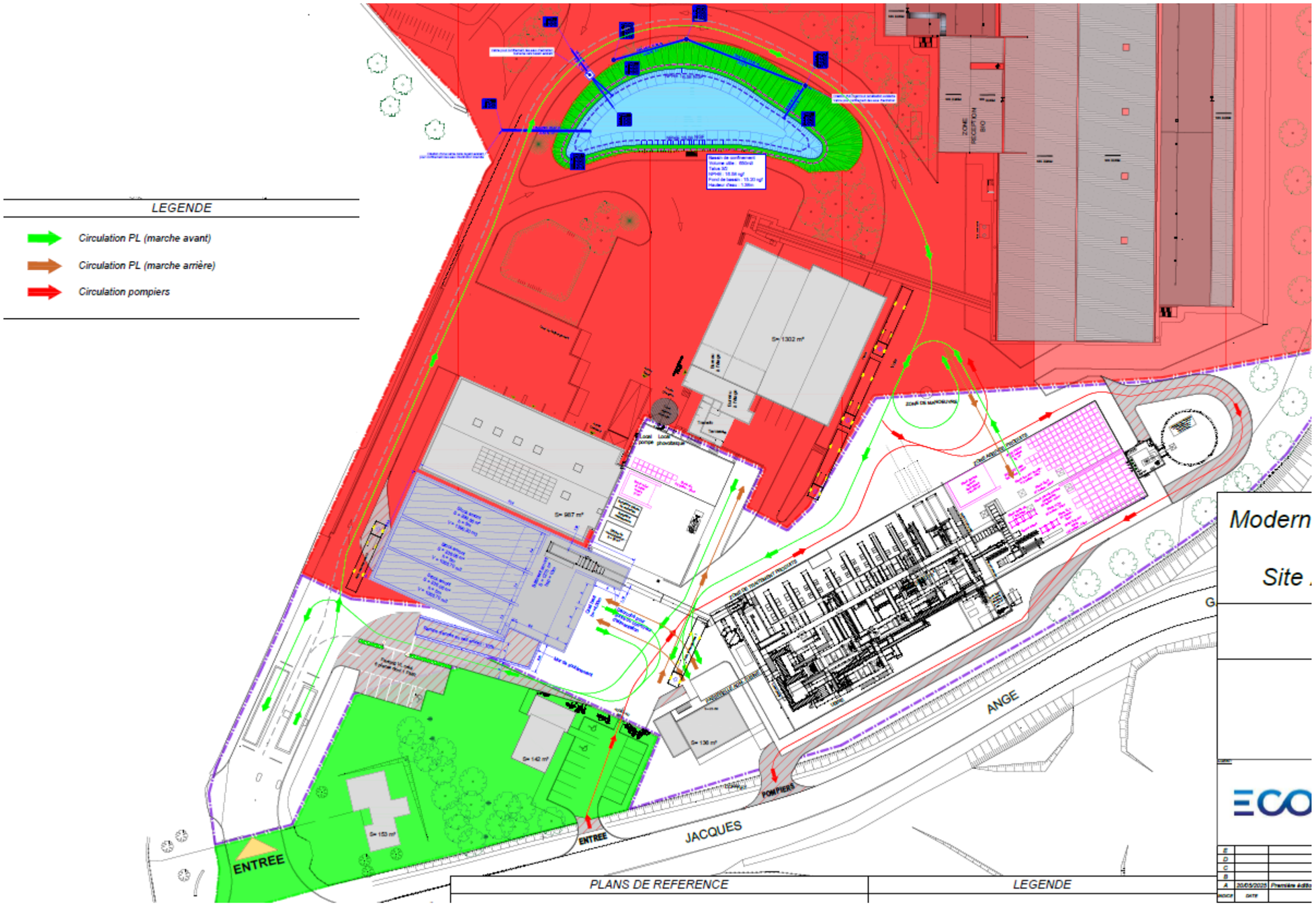


Figure 2 : Plan de principe circulation (mise à jour)

Afin de faciliter la circulation des PL et de limiter au maximum le croisement de flux au sein du centre de tri les camions entrants à destination du centre de tri entreront sur le site par le pont bascule d'entrée.
Ils longeront tous le bassin paysager créé au nord du projet.

Les PL venant chercher des balles feront une manœuvre pour entrer en marche arrière dans le hall Aval.
Les PL venant cherche des balles non combustibles feront une marche arrière pour entrer sous l'auvent à l'est. Ce flux est très minoritaire.
Les PL venant chercher les caissons compacteurs feront le même type de manœuvre que les FMA des repreneurs de balles.

Tous les PL des repreneurs sortiront le long du hall amont puis par le pont de sortie existant. Nous étudierons la pertinence d'un feu rouge qui serait lié au pont d'entrée et de sortie pour que les PL ne s'engagent pas vers le pont de sortie si celui-ci n'est pas libre ou si un PL est sur le point de quitter le pont bascule d'entrée.

Les BOM et les FMA d'emballages à trier entreront comme les autres camions, longeront le bassin et sortiront pas la voie de sortie puis les ponts.

Seuls les véhicules de pompiers sont à contre sens.

La giration des PL devant vider dans le Hall DMR et le Hall BIO n'est pas impactée par le projet.

2. Accessibilité des services de secours

Afin de répondre aux exigences de la réglementation un second accès pompier a été créé à l'est de l'entrée visiteur. De nouvelles voiries sont créées afin de permettre aux services de secours d'effectuer un tour complet des bâtiments.
Les plans ci-dessus montrent ces voies d'accès et explicite le sens de circulation.
Suite à l'avis du SDIS reçu courant mai 2025, la possibilité de ne garder qu'une voie d'accès sera étudiée lors des phases ultérieures du projet.